



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 031-213100662-20240403-DL2024_20-DE

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aäli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRYPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-20 FINANCES : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Cuisine centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 21	Abstentions : 0	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les résultats du compte administratif 2023 du budget annexe de la Cuisine centrale :

Monsieur le Maire relève que les résultats d'exercice de la Cuisine centrale sont :

RESULTATS D EXERCICE 2023

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023
Section de fonctionnement	1 110 068,19 €	968 115,82 €	- 141 952,37 €
Section d'investissement	38 836,39 €	35 650,79 €	- 3 185,60 €
REPORTS 2022			
Section de fonctionnement (002)		133 633,50 €	
Section d'investissement (001)		42 987,88 €	
RESULTAT GLOBAL			
Section de fonctionnement (002)	8 318,87 €		
Section d'investissement (001)		39 802,28 €	
RESTES A REALISER			
Section de fonctionnement			
Section d'investissement	2 453,44 €		
TOTAL DES RESTES A REALISER			
RESULTATS CUMULES			
Section de fonctionnement	1 110 068,19 €	1 101 749,32 €	
Section d'investissement	41 289,83 €	78 638,67 €	

Le Compte Administratif présente les comptes suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
011	Charges à caractère général	752 850,00 €	743 769,30 €	9 080,70 €	98,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	370 000,00 €	346 450,21 €	23 549,79 €	93,64
65	Autres charges de gestion courante	1 100,00 €	1,62 €	1 098,38 €	0,15
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	96,59 €	3 903,41 €	2,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	0,00
022	Dépenses imprévues	8 883,50 €	- €	8 883,50 €	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	19 750,47 €	249,53 €	98,75
	Total Général	1 156 833,50 €	1 110 068,19 €	46 765,31 €	95,96
Chapitres	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
013	Atténuations de charges	5 500,00 €	3 158,80 €	2 341,20 €	57,43
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 015 000,00 €	960 937,94 €	54 062,06 €	94,67
74	Dotations, subventions et participations	200,00 €	772,33 €	- 572,33 €	386,17
75	Autres produits de gestion courante	1 500,00 €	2 094,30 €	- 594,30 €	139,62
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 152,45 €	- 152,45 €	115,25
002	Excédent de fonctionnement reporté	133 633,50 €	- €	133 633,50 €	0,00
	Total Général	1 156 833,50 €	968 115,82 €	188 717,68 €	83,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde
230101	achat matériels cuisine centrale	76 659,88 €	38 836,39 €	37 823,49 €
	TOTAL	76 659,88 €	38 836,39 €	37 823,49 €
Opérations	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde
*NI	Non individualisé	56 659,88 €	15 900,32 €	40 759,56 €
*OF	Op. financière	20 000,00 €	19 750,47 €	249,53 €
	TOTAL	76 659,88 €	35 650,79 €	41 009,09 €

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Christel RIVIERE, 1^{ère} adjointe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe de la Cuisine centrale ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **ADOpte** le compte administratif 2023 du budget annexe de la Cuisine centrale ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 11/04/2024
et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 11/04/2024

